

PROGRAMME ÉTUDIANT

PRIX RÉSEAU VISION

Concours 2022-2023

RÉSEAU DE RECHERCHE EN SANTÉ DE LA VISION

RÉGLEMENTS

**Dates limites de soumission**: **1er août 2022\***

 **1er février 2023\***

*\*Advenant que ces dates tombent un vendredi ou un samedi, le candidat aura jusqu’au dimanche soir pour faire parvenir sa demande au RRSV.*

**Objectif**

Le « *Prix Réseau Vision »* vise à récompenser l'excellence de la recherche en santé de la vision par des membres étudiants du RRSV. Les objectifs particuliers du programme sont:

* Promouvoir les carrières en recherche en santé de la vision au Québec;
* Stimuler l’implication des étudiants et stagiaires de recherche au sein du RRSV;
* Faire reconnaître l’excellence de leur travail au sein de la communauté scientifique du Québec et du Canada.

## Admissibilité

Voici les critères d’admissibilité propres au présent appel de demandes.

* Pertinence par rapport à la mission et aux domaines de recherche en santé de la vision du RRSV. Les demandes qui ne correspondent pas au mandat du RRSV ne seront pas évaluées.
* Avoir publié un article comme premier auteur. Les manuscrits doivent avoir été publiés dans la période indiquée pour le concours en question (voir **Dates importantes** ci-bas).
* Ce concours est ouvert à tous les membres étudiants du Réseau vision. Vous devez être étudiant ou stagiaire postdoctoral dans une université du Québec, un hôpital universitaire, un centre de recherche ou dans un autre organisme de santé sous la supervision d’un membre du RRSV (ex : étudiants de premier cycle ou des cycles supérieurs, stagiaires postdoctoraux et résidents).
* Les applications sont acceptées jusqu’à 13 mois après la date de complétion de la formation qui était en cours lors des activités de recherche. Au moment de la date de tombée du concours, les chercheurs postdoctoraux doivent avoir complété leur stage postdoctoral depuis un maximum de 13 mois.
* Les Québécois et les étudiants internationaux qui font de la recherche au Québec sont admissibles.
* Les Québécois qui font de la recherche à l'étranger ne sont pas admissibles.
* Il n'est pas nécessaire d'être boursier du FRQS ni du RRSV.
* Une seule demande par candidat sera acceptée par concours.
* Le même article ne peut être soumis à plus d’une compétition.

## Montant et nombre de prix

Le prix est de **250 $** par étudiant par publication (si plusieurs auteurs ont contribué également à la recherche, le prix est partagé entre eux). L’article primé et un résumé du parcours du/des boursier(s) sont publiés sur notre site Web. Le nombre de prix est tributaire de la disponibilité des fonds.

## Condition obligatoire suite à l’octroi

Tout étudiant récipiendaire du « *Prix Réseau Vision »* s’engage à soumettre son article gagnant au concours provincial « [Relève étoile Jacques-Genest](http://www.frqs.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/releve-etoile-jacques-genest-rguvis9x1593115648658)  » du FRQS avant le **1er septembre 2022** ou le **1er mars 2023**. Il est donc fortement recommandé aux étudiants soumettant leur candidature au « *Prix Réseau vision »* de lire attentivement les règlements du concours du FRQS.

***Important:*** *Le « Prix Réseau Vision » ne sera remis aux gagnants que sur remise de la preuve de leur inscription au concours «*Relève étoile Jacques-Genest ».

## Processus d'examen et critères d'évaluation

Pour attribuer un prix, le comité d’évaluation se base sur l'excellence de la recherche et son lien avec le mandat du RRSV. Chaque demande sera évaluée et classée selon son mérite en se basant sur les critères suivants:

* Niveau de l'étudiant ou du stagiaire et stade de la carrière: qualité de la recherche en fonction de l'expérience du candidat ;
* Contribution de l’étudiant ou du stagiaire: la contribution de la personne à la conception de l'étude ainsi qu'à l'acquisition, à l'analyse et à l'interprétation des données ;
* Qualité de la publication: innovation et contribution au domaine de recherche ;
* Impact de la publication: impact potentiel de la recherche sur le public cible et au-delà du domaine particulier de recherche (la recherche a-t-elle le potentiel d’ouvrir de nouvelles avenues de recherche, ou d’être traduite en produits, services, politiques, matériel éducatif ou documents de pratique?).

## Engagement

Tout récipiendaire d’un « Prix Réseau Vision » s’engage à:

* Reconnaître le soutien du RRSV sur chacune des publications et présentations (orale et par affiche) découlant du projet pour lequel il a reçu le prix d’excellence du RRSV en utilisant l’un des libellés suivants, selon la langue de publication et le sujet traité:
	+ « Le Réseau de recherche en santé de la vision » ou « The Vision Health Research Network » s’il ne s’agit pas d’un projet en lien avec la DMLA;
	+ « La Fondation Antoine Turmel et le Réseau de recherche en santé de la vision » ou « The *Fondation Antoine-Turmel* and The Vision Health Research Network » s’il s’agit d’un projet en lien avec la DMLA;
* Présenter les résultats de son projet de recherche à la réunion annuelle du RRSV;
* Répondre aux demandes de suivi que lui enverra le RRSV après la complétion de sa maîtrise ou de son doctorat pour fins d’évaluation du programme des prix d’excellence du RRSV.

## Dates importantes

Le comité scientifique du RRSV se réunit deux fois par année pour évaluer les demandes reçues dans le cadre de ce concours.

**Prix Réseau Vision – concours d’été**

|  |  |
| --- | --- |
| * **Date limite de soumission au** **RRSV**:
 | **1er août 2022** |
| * Date de publication de l’article :
 | **15 février au 14 août 2022** |
| * Annonce du (des) gagnant(s):
 | **20 août 2022** |
| * Soumission obligatoire de l’article ou des articles par le(s) gagnant(s) au concours provincial « [Relève étoile Jacques-Genest](https://frq.gouv.qc.ca/programme/prix-releve-etoile-2022-2023-automne-2022/) » du FRQS :

**Date limite du concours du FRQS:** | **15 septembre 2022** |

**Prix Réseau Vision – concours d’hiver**

|  |  |
| --- | --- |
| * **Date limite de soumission au** **RRSV**:
 | **1er février 2023** |
| * Date de publication de l’article :
 | **15août 2022 au 14 février 2023**  |
| * Annonce du (des) gagnant(s):
 | **20 février 2023**  |
| * Soumission obligatoire de l’article ou des articles par le(s) gagnant(s) au concours provincial « Relève étoile Jacques-Genest » du FRQS :

**Date limite du concours du FRQS:** | **1er mars 2023** |

**Comment appliquer**

Les demandes qui répondent aux critères d'admissibilité (voir **Dates importantes**) peuvent être envoyées n'importe quand durant l'année et les évaluations ont lieu 2 fois par année.

Le candidat doit compléter le formulaire électronique qui est disponible sur la [page d’accueil du concours «**Prix Réseau Vision** »](http://reseauvision.ca/financement/prix-reseau-vision/) et joindre les documents suivants :

* Application complète du candidat, suivant cet ordre (**un seul Document PDF combiné**)
1. **Détails sur la publication** (Section 1)
2. **Justification** (Section 2)
3. **Biographie** (Section 3)
4. Version PDF de la **publication**
* Photographie du candidat (**JPEG** ou autre format photo)

Les dossiers incomplets et/ou non conformes seront rejetés.

**Pour de plus amples informations, n'hésitez pas à communiquer avec:**

Réseau de recherche en santé de la vision ([reseauvision.ca](http://www.reseauvision.ca))

reseau.vision@ircm.qc.ca

Télétravail : 438-825-1425

Bureau IRCM : 514-987-5636



PRIX RÉSEAU VISION

Concours 2022-2023

FORMULAIRE ÉLECTRONIQUE

(à titre informatif seulement)

## ÉTAPE 1 - IDENTIFICATION

## \*Candidat: Prénom Nom Courriel

## Niveau: *étudiant MSc/MD-MSc/OD-MSc, étudiant PhD/MD-PhD/OD-PhD, étudiant MD, stagiaire postdoctoral, résident / fellow*

## Type de recherche: *Fondamentale, clinique, translationnelle (préclinique), épidémiologie, transfert de connaissance, transfert technologique*

##  Programme d’étude

##  Affiliation : *Université, centre de recherche, institut, etc.*

## \*Directeur : Prénom Nom Courriel

## Co-Directeur (si applicable): PrénomNomCourriel

\*Axe : *Cerveau & adaptation, cornée & segment antérieur, déficience visuelle & réadaptation, rétine & segment postérieur*

\*Ce projet pourrait-il avoir un impact sur la compréhension et/ou le traitement de la DMLA ? : *Non / Oui*

\*Ce projet découle-t-il de l’utilisation d’une ressource du RRSV? : *Non / Oui*

*(Programmes du réseau : Infrastructures communes, réseautage national et international ou autres bourses étudiantes du RRSV)*

## \*Titre du projet auquel cette demande est associée *: titre général de votre projet d'étude (MSc, PhD, stage postdoctoral, etc.)*

## *\*Champs obligatoires*

## ÉTAPE 2 – DOCUMENTS À JOINDRE

## *Joindre les section 1 à 3 et le PDF de votre publication\* au formulaire en un seul PDF.*

## *Joindre une photographie de vous (pour fin de publication sur le site du RRSV si récipiendaire).*

## *\*Si le document PDF (sections + publication) excède 30M, transmettre votre publication par courriel au reseau.vision@ircm.qc.ca.*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Soumettre |  |

## *Vous recevrez un courriel vous indiquant que vous venez de soumettre votre application.*

**Candidat**(Prénom NOM)**: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

SECTION 1 : DÉTAILS SUR LA PUBLICATION

## Titre de l’article:

## Auteurs :

## Nom complet du journal:

## Citation complète de l’article (format Pubmed):

## Statut de la publication:

## Date de publication finale:

**Candidat**(Prénom NOM)**: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

SECTION 2 : JUSTIFICATION (maximum 200 mots par sous-section)

1. Expliquer en quoi votre demande s’inscrit dans le cadre du **mandat** du RRSV.Donnez un sommaire de votre recherche et sa pertinence par rapport au mandat du RRSV.
2. Décrire votre **contribution** à la conception de l'étude et à l'acquisition, l'analyse et l'interprétation des données.
3. Décrire l**’impact** de votre publication.Expliquez la pertinence et l'importance de votre article dans le domaine de la recherche en santé de la vision et au-delà de ce domaine particulier**.**

**Candidat**(Prénom NOM)**: \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

SECTION 3 : BIOGRAPHIE (maximum de 250 mots dans chaque langue)

Rédiger une courte **biographie** décrivant votre formation en cours et passée, ainsi que votre expérience en recherche en f**rançais ET** en **anglais.**

FRANÇAIS

ANGLAIS